



TRIBUNAL INTERNATIONAL DES ÉVICTIONS

(Milan, Italie, 9-10 octobre 2014)

Informations générales

1. Pays Cameroun
2. Ville Yaoundé
3. Localité / quartier MOKOLO
4. Communauté ou noyau familial menacé d'expulsion Communauté pluri ethnique

Description du cas d'expulsion forcée

5. État de l'expulsion forcée 1 (a déjà eu lieu)
6. Historique et antécédents du cas Les habitants qui ont été menacée d'expulsion en 2012 sont concentrés dans le quartiers Mokolo et y vivent depuis bien des lustres depuis les 1960 pour la plupart. Ils ont achetés leurs lopins respectifs auprès des natifs et sont en possession des pièces justifiant leurs achats. Ils y vivent tranquillement jusqu'en 2011 lorsque la Communauté Urbaine de Yaoundé lance une campagne de déguerpissement dite « ville propre » qui va toucher une dizaine de quartiers parmi lesquels le quartier Mokolo. Des croix de Saint André seront apposées sur toutes les maisons de ce quartier sans aucune concertation préalable. Apeurées par la violence qui avait précédemment caractérisé d'autres opérations de déguerpissements dans les quartiers ETETAK, ETOA MEKI (zone chemin de fer) etc.. les populations de Mokolo vont se résigner attendant que les bulldozers de la Communauté Urbaine viennent les déloger. Le prétexte de cette opération trouvé par monsieur le Délégué du Gouvernement et ses troupes c'est que Mokolo est un bidonville en pleine zone urbaine.
7. Estimation du nombre de personnes affectées (en chiffres). Proportion du nombre de femmes et enfants parmi elles? Au moins 800 ménages étaient concernés par opération de déguerpissement; la moyenne d'individus par ménage dans ce quartier étant de 05, le calcul est vite fait et nous étions en face de 4 000 individus devaient être délogés de ce quartier.
8. Quelles sont les raisons motivant l'expulsion, officielles et officieuses? Les raisons (officielles) de ce projet de déguerpissement étaient sous-tendues par les ambitions de cette institution (Communauté Urbaine) qui visait l'assainissement de la cité capitale par l'éradication des favelas camerounaises. Mais alors, officieusement le dessein inavoué de monsieur le Délégué du Gouvernement était de consolider sa base politique au sein de son parti
9. Principaux faits survenus en lien avec l'expulsion (dates et heure) Sous l'effet de la pression qu'exerçait la Communauté urbaine sur ces habitants, le tissu social a été suffisamment entamé. Quelques ménages convaincus de ce qu'ils devaient être déguerpis, avaient initiés des déménagements pour un retour dans leurs villages respectifs.
10. Quels sont les dommages subis? Les dommages étaient essentiellement Psychologiques car tous ces milliers d'habitants vivaient dans la psychose du déguerpissement. Sur les plans économique et financier, plusieurs tontines qui sont en réalité des structures informelles d'épargne, de crédit et donc de

développement, se sont disloquées du fait de cette pression de déguerpissement qui s'exerçait sur les habitants.

11. En quoi les femmes et les enfants sont-ils particulièrement affectés par l'expulsion? Les femmes et les enfants étaient singulièrement touchés dans la mesure où ils sont les plus fragiles. Cette opération était projetée en violation de la convention des nations unies sur le droit des enfants notamment en ses articles 4, 6 et 19. Par ailleurs, les activités génératrices des revenus (délocalisées du fait des déménagements sommaires) impliquant les jeunes et les femmes n'étaient plus exercées de façon optimale quand on sait que cette frange de la population dans un ménage contribue en termes de revenus à plus de 60%.

12. Quelles sont les autorités planifiant et/ou procédant à l'expulsion? La Communauté Urbaine était l'institution phare qui avait planifié le déguerpissement dans ce quartier.

Mesures prises et suivi

13. Les personnes expulsées ou menacées d'expulsion sont-elles soutenues par des organisations locales, nationales, internationales? si (oui: lesquelles ?)

- RNHC (Réseau National des Habitants du Cameroun) ; - ASSOAL (Actions Solidaires de soutien aux organisations et d'Appui aux Libertés).

14. Quelles mesures ont été prises par les personnes expulsées ou menacées d'expulsion et /ou par les organisations qui les soutiennent pour empêcher l'expulsion? Les mesures prises en collaboration avec les personnes menacées d'expulsion ont été engagées à l'issue des UIC (Universités Itinérantes Citoyennes) sur « les procédures foncières » et le « vivre ensemble » et consistait à faire un plaidoyer auprès des autorités et les élus du peuple. Aussi, les habitants ont été accompagnés à leur structuration en collectif de mal logés ; un Avocat a été commis pour l'accompagnement judiciaire.

15. Quelles mesures ont été prises par les personnes expulsées ou menacées d'expulsion et /ou par les organisations qui les soutiennent pour réduire ses effets? En réponse à cette menace et pour réduire ses effets, le collectif des « mal logés » de Mokolo était systématiquement convié aux discussions sur les questions foncières, d'habitat et de logement. Des rencontres de concertation, d'échanges, sensibilisation et d'information étaient établies à l'issue des UIC (Université itinérantes Citoyennes) ; les leaders du Collectif ont pris part avec le soutien du RNHC à des ateliers de formation. Une association regroupant les victimes de cette opération a vu le jour.

16. Quelles mesures ont été prises par les personnes expulsées ou menacées d'expulsion et /ou par les organisations qui les soutiennent pour obtenir des réparations? Un Avocat a été commis par le collectif pour les accompagner sur le plan judiciaire ; dans la même optique d'obtention des réparations, un parajuriste a été désigné par ASSOAL pour l'accompagnement administratif ; la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 2 par le biais du plaidoyer a été amenée à prendre place à la table des négociations.

17. Les personnes expulsées ou menacées d'expulsion et les organisations qui les soutiennent ont-elles eu la possibilité de proposer des alternatives à l'expulsion? extra (oui: lesquelles?)

Une alternative a été proposée : celle de restructurer le quartier de façon concertée avec les habitants pour les y maintenir au lieu de procéder au déguerpissement. Une étude, soutenue par ASSOAL a été menée et restituée à la Communauté urbaine de Yaoundé et qui démontrait à suffisance qu'on pouvait restructurer et donc assainir sans casser. Ce n'est qu'après les résultats pertinents de cette étude que le délégué du Gouvernement s'est résolu à restructurer. .

18. Quelles alternatives ou solutions possibles ont-été proposées par les autorités locales ou nationales aux communautés/personnes concernées? La solution proposée en définitive aux personnes concernées (après être convaincus par les résultats de l'étude) par la menace était la restructuration concertée proposée par ASSOAL et le RNHC.

19. Quelles sont les stratégies et mesures déjà mises en place ou prévues pour faire face à la situation et/ou se prémunir d'expulsions ultérieures? Des organisations de la société civile envisagent des actions telles que : • La mise sur pied d'un observatoire du droit au logement ; • La conduite des campagnes de plaidoyer et de lobby contre les déguerpissements

20. Pouvez-vous préciser de quoi il s'agit et quand cela aura lieu: jour, mois, année? L'observatoire doté d'un mécanisme d'alerte et d'une chaîne de contact pour réagir rapidement en cas de déguerpissement sera mis en place dès janvier 2015. Les campagnes de plaidoyer notamment la campagne « zero expulsion) se feront à l'occasion de la journée mondiale de l'habitat le 06 octobre 2014 et de la triennale des habitants de Novembre 2014.

Personne entrant les informations

21. Nom et prénom MOUKALA Maurice Innocents

22. Position Chargé de l'accompagnement administratif

23. Organisation RNHC (Réseau National des Habitants du Cameroun)

24. Adresse BP 5268 Yaoundé

25. Pays Cameroun

26. Téléphone (237) 22 20 10 12 / 77 03 91 68

27. E-mail Moukalamakomb68@yahoo.fr

28. Site internet www.rnhc.org / www.devloc.net

29. Langue de référence Français

30. Personne de contact (si différent) DIMALA Roger

Documents (télécharger)

31. Vidéos Nessun file multimediale disponibile.

32. Photos Nessun file multimediale disponibile.

33. Fichiers Nessun file multimediale disponibile.

Conditions de publication

34. Acceptez-vous que ces informations soient rendu publiques? si (oui)

35. Accepteriez-vous de témoigner publiquement lors de la quatrième session du Tribunal International des Évictions (Milan, Italie, 9-10 octobre 2014)? si (oui)